



# L'ÉCOLE PAYANTE, PAS SI GRAVE ?

CES FAMILLES QUI SOUFFRENT  
DES FRAIS SCOLAIRES

Une production du service Études  
et Action politique de la Ligue des familles

Août 2021

la ligue  
des familles  
citoyenparent

## RÉSUMÉ

**Chaque année, la Ligue des familles remet le couvert et demande une mise en place effective de la gratuité scolaire. Mais pourquoi au fond ? Est-ce vraiment si cher ? Si grave ? N'est-ce pas simplement le prix à payer pour bénéficier d'une école de qualité ? Pour y répondre, l'organisation a choisi cette année de donner la parole à 7 familles très diverses, mais unies par leur difficulté à faire face aux frais scolaires.**

La scolarité implique actuellement une série de coûts. Certains sont autorisés. D'autres, toujours nombreux, flirtent avec le droit, voire sont franchement illégaux. Toujours est-il que ces frais sont souvent importants et fragilisent les familles plus précaires.

*« Pour le matériel scolaire, l'année passée, je suis arrivé à 750 euros pour les trois enfants. C'est énorme. (...) C'est la moitié de ce que je touche chaque mois ! Pour payer ça, tous les mois, je retire 50 euros de mon budget pour qu'une fois arrivée en septembre j'aie assez d'argent. (...) Il y a des moments où on doit vraiment serrer la ceinture (...) »*

### Une préoccupation de chaque instant

Pour faire face aux charges les plus importantes, comme les frais de rentrée ou un voyage scolaire, les parents les répartissent dans le temps. Chaque coût doit être anticipé et reste une charge constante dans l'esprit. Les familles doivent se débrouiller pour faire face à ces coûts qui excèdent parfois leur capacité financière. Cette ingénierie est une charge mentale de tous les instants pour les parents, principalement pour les mamans qui sont le plus souvent à la manœuvre.

*« J'essaie toujours de trouver une solution pour payer et qu'ils partent [en classe verte]. Même si des fois, je m'énerve ... je m'écroule sous les frais et tout ... »*

### L'école avant le frigo

*« J'ai un carnet où je note. Je sais que j'ai mon loyer et toutes mes factures à payer, et après je mets ce coût [de l'école] là-dedans et après, avec ça, c'est là que je sais avec quoi je vais manger le mois (...) Donc c'est ça, tu dois mettre les trucs prioritaires, puis l'école et après, avec ça, tu sais avec quoi tu vas vivre, te nourrir. »*

Cet ordre de priorité induit dans le budget des familles semble partagé par tous les parents interrogés dans cette enquête. Les enfants, et par extension l'école, viennent en priorité avant beaucoup d'autres postes. Ceci peut induire une forme de comportement sacrificiel de la part des parents qui vont renoncer à de nombreuses dépenses pour eux afin de pouvoir continuer à payer les frais de l'école. Ainsi, une maman expliquait postposer l'achat de nouvelles lunettes tandis que d'autres nous expliquaient ne jamais partir en vacances en famille tout en payant des sommes très importantes pour les classes vertes ou les classes de neige.

### **Et pourtant, elles paient**

Malgré ces difficultés, la plupart des familles paient, ce qui rend parfois ces difficultés rencontrées par les parents difficilement perceptibles. En effet, grâce aux solidarités mécaniques (comme le CPAS) ou organiques (comme le recours aux proches), des parents arrivent à supporter ces charges. Demander ces aides n'est pas chose aisée. Les parents concernés souffrent de leur incapacité à payer et vivent cette dépendance à l'aide comme une humiliation.

*« On a le sentiment de mendier. Ce n'est pas être un mendiant dans la rue, mais c'est aller solliciter ... c'est ravalé ce que l'on est, sa fierté. »*

Et malgré tout, certains n'arrivent pas à payer. Dans ces cas, les situations sont plus dramatiques. On peut avoir des situations humiliantes pour les enfants lorsque les enseignant-e-s ne permettent pas à l'enfant de participer à un cours, tout en lui demandant d'être présent pour regarder ses camarades de classe. Lorsque la pression est mise pour vendre toujours plus de billets de tombola. Ou lorsque les impayés mènent à l'exclusion de l'école.

### **Une relation tronquée avec l'école**

La relation entre parent et école est un enjeu important. Pourtant, les témoignages des parents qui sont mis en difficulté par les coûts scolaires montrent à quel point une relation de qualité est rendue difficile par l'existence des frais scolaires.

*« L'argent c'est un polluant des relations avec l'école, parce qu'on est obligé d'étaler sa vie privée et de dire aux uns et aux autres qu'on est ... qu'on a cette vie-là quoi. Or (...), on a envie de le cacher pour garder cette dignité (...) et pour être à la même hauteur que tout le monde. »*

Et lorsque l'école enfreint les règles en matière de coûts scolaires, les parents ne le savent pas, ou craignent de réagir. C'est pour ces raisons que la Ligue des familles demande qu'il soit mis en place une inspection de la gratuité scolaire.

*« Vous savez, il y a des choses qui sont peut-être interdite par la loi, mais nous, on ne le sait pas donc on est obligé de faire ce qu'ils disent. (...) Quand on va batailler avec l'école, il faut être solide. Parce qu'il faut "monter-descendre" avec l'école ... et puis ils peuvent mettre mon enfant dehors après ou quoi que ce soit ... C'est un pot de fer contre un pot de sable. Et entre moi et l'école, c'est sûrement eux qui vont gagner. Donc je préfère rester dans mon silence. »*

### **Ne pas s'arrêter au maternel !**

La gratuité des fournitures scolaires a été instaurée progressivement dans l'enseignement maternel : d'abord en 1ère maternelle en 2019, puis en 2ème en 2020 et enfin en 3ème lors de cette rentrée 2021. Et la suite alors ? C'est là toute la question que veut poser la Ligue des familles. À ce jour rien n'est prévu – et encore moins voté – pour l'enseignement primaire et secondaire.

Pourtant, ces niveaux représentent un coût plus important pour les familles et doivent donc également évoluer vers la gratuité. La Ligue des familles demande de poursuivre le mouvement et d'instaurer progressivement, dès la rentrée 2022, la gratuité des fournitures scolaires et le plafonnement du coût des voyages à l'école primaire. Cela implique de veiller à un financement adéquat des écoles, afin que la gratuité ne soit pas perçue comme un frein à l'organisation de certaines activités ou à la bonne qualité de l'enseignement.

C'est d'ailleurs ce qui était prévu dans le Pacte pour un enseignement d'excellence : « *le renforcement de la gratuité doit s'envisager de manière séquentielle en priorité dans l'enseignement maternel, puis dans l'enseignement primaire, puis dans l'enseignement secondaire* », ainsi que dans l'accord de gouvernement, qui entendait « *poursuivre et renforcer les mesures adoptées en matière de gratuité scolaire et fixer un échéancier progressif de mise en œuvre de la gratuité* ». Les difficultés vécues par les familles nous montrent à quel point il est urgent de concrétiser ces engagements.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>2</b>
<b>A. INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>B. RAPPEL DU CADRE LÉGAL EN MATIÈRE DE GRATUITÉ</b> .....	<b>7</b>
<b>C. MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>8</b>
<b>D. LES COÛTS SCOLAIRES PEUVENT FAIRE BASCULER LES FAMILLES DANS LA PAUVRETÉ</b> .....	<b>10</b>
1. DES FRAIS LOURDS ET PARFOIS ILLÉGAUX.....	10
2. UNE CHARGE CONSTANTE ET OPPRESSANTE .....	10
3. LES FRAIS SCOLAIRES PASSENT AVANT LA NOURRITURE DANS LE BUDGET DES FAMILLES .....	11
4. LES PARENTS PAIENT LES VOYAGES SCOLAIRES MAIS NE PARTENT PAS EN VACANCES .....	12
<b>E. LES PARENTS DOIVENT FRAPPER À TOUTES LES PORTES POUR MAINTENIR LA TÊTE HORS DE L'EAU</b> .....	<b>14</b>
1. LES PARENTS DOIVENT COMPTER SUR LA SOLIDARITÉ POUR S'EN SORTIR .....	14
2. UNE CONCEPTION DE L'AIDE SOCIALE QUI EST VÉCUE COMME HUMILIANTE .....	14
3. L'EXCLUSION EN CAS DE NON-PAIEMENT .....	15
<b>F. LES FRAIS SCOLAIRES, POISON DE LA RELATION PARENT-ÉCOLE</b> .....	<b>17</b>
1. LES CONTACTS AVEC L'ÉCOLE RENDUS DIFFICILES À CAUSE DES FACTURES .....	17
2. DES PRATIQUES ILLÉGALES ET DES PARENTS SANS RECOURS .....	18
<b>G. LES COÛTS SCOLAIRES SONT AUSSI SUBIS PAR LES ENFANTS</b> .....	<b>19</b>
1. DES CONFLITS ENTRE PARENT ET ENFANT À PROPOS DES COÛTS .....	19
2. DES ENFANTS EXPOSÉS À DES PRÉOCCUPATIONS D'ADULTES .....	19
<b>H. LE NON-CHOIX DE L'ÉCOLE INFLUENCÉ PAR LE COÛT</b> .....	<b>21</b>
1. DES FAMILLES CONTRAINTE DE CHANGER D'ÉCOLE EN RAISON DU COÛT .....	21
2. LA LIBERTÉ DES ÉCOLES EN MATIÈRE DE FRAIS SCOLAIRE CREUSE LES INÉGALITÉS.....	21
<b>I. CONCLUSION</b> .....	<b>23</b>
<b>J. PROPOSITIONS</b> .....	<b>25</b>
1. INSTAURATION PROGRESSIVE DE LA GRATUITÉ EN PRIMAIRE DÈS LA RENTRÉE 2022.....	25
2. SUPPRIMER LES FRAIS FACULTATIFS .....	25
3. INTÉGRER TOUT LE TEMPS À L'ÉCOLE DANS LE TEMPS SCOLAIRE .....	25
4. SENSIBILISER LES ACTEUR-TRICE-S DE L'ÉCOLE .....	26
5. VEILLER AU FINANCEMENT DES ÉCOLES.....	26
<b>ANNEXE 1 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS SCOLAIRES</b> .....	<b>27</b>

## A. INTRODUCTION

C'est bientôt la rentrée et voici venue l'occasion pour la Ligue des familles de revenir à la charge avec la question de la gratuité scolaire. En effet, cette année est une année charnière pour celle-ci. Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté la mise en place de mesures supplémentaires visant à mettre en œuvre la gratuité de l'enseignement maternel. De fait, celui-ci prévoit que « le renforcement de la gratuité doit s'envisager de manière séquentielle en priorité dans l'enseignement maternel, puis dans l'enseignement primaire, puis dans l'enseignement secondaire en fonction des types de frais (d'abord les frais dits « scolaires » et les frais « d'accueil ») »<sup>1</sup>. Cela s'est donc fait selon un calendrier progressif qui a débuté à la rentrée 2019 pour la première maternelle et qui aboutira à cette rentrée 2021.

Et la suite alors ? C'est là toute la question que veut poser la Ligue des familles. À ce jour – et malgré que l'actuel gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se soit engagé à « poursuivre et renforcer les mesures adoptées en matière de gratuité scolaire et fixer un échéancier progressif de mise en œuvre de la gratuité »<sup>2</sup> – rien n'est formellement prévu – et encore moins voté – pour l'enseignement primaire et secondaire. Pourtant, ces niveaux représentent un coût plus important pour les familles et doivent donc également évoluer vers la gratuité. Il est important d'agir cette année pour prendre pour l'enseignement primaire, dès la rentrée 2022, des mesures similaires à celles qui ont été mises en œuvre dans l'enseignement maternel.

Cette année, la Ligue des familles est repartie à la racine du problème et de ses manifestations. Nous avons voulu réaliser une enquête à hauteur des familles, de leur vécu, des difficultés qu'elles rencontrent lorsqu'elles sont confrontées à la problématique des frais scolaires. Nous sommes donc partis à la rencontre de ces familles qui subissent de plein fouet l'inaction politique trop longue en la matière. Ces familles, on les entend peu dans le débat public, elles ont souvent l'impression « *de ne pas vraiment compter* ». Alors, nous avons voulu jouer pleinement notre rôle d'association de familles en portant leur voix et leur réalité à l'attention politique.

---

<sup>1</sup> Pacte pour un enseignement d'excellence – Avis n°3, p .305.

<sup>2</sup> Déclaration de Politique Communautaire 2019-2024

## B. RAPPEL DU CADRE LÉGAL EN MATIÈRE DE GRATUITÉ

Afin de garantir la meilleure compréhension des situations relatives aux coûts scolaires décrites dans cette recherche, un rapide rappel des règles en vigueur s'impose. Celles-ci comprennent un volet général, qui s'applique à tous les niveaux d'enseignement, et des volets spécifiques à chaque niveau. Ces derniers sont détaillés dans un tableau récapitulatif en annexe de cette publication.

La base de la législation en matière de frais scolaires, c'est que « *l'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire* »<sup>3</sup>. En conséquence, « *aucun minerval direct ou indirect ne peut être perçu dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire, ordinaire ou spécialisé.* »<sup>4</sup> En plus de cette gratuité d'accès, la Loi précise que les écoles reçoivent dotations et subventions de fonctionnement afin de « *couvrir les frais afférents au fonctionnement et à l'équipement des écoles, et à la distribution gratuite de manuels et de fournitures scolaires aux élèves soumis à l'obligation scolaire* »<sup>5</sup>

Malgré cette disposition, en pratique, les parents doivent bien souvent encore fournir une grande partie du matériel scolaire. Dans ce cadre, ils doivent avoir le choix de la marque et du fournisseur de matériel ou des tenues sportives ou usuelles.

Il est prévu que les écoles communiquent aux familles les frais à payer via des décomptes périodiques. Dans ce cadre, il est prévu que « *les pouvoirs organisateurs n'impliquent pas les élèves mineurs dans le processus de paiement et dans le dialogue qu'ils entretiennent avec les parents à propos des frais scolaires et des décomptes périodiques.* »<sup>6</sup> De plus, pour permettre aux parents de s'organiser correctement et dans une volonté de transparence, les écoles doivent fournir aux familles « *une estimation du montant des frais scolaires réclamés et leur ventilation* »<sup>7</sup> et ce avant le début de l'année scolaire.

Dans le cas où les parents se verraient dans l'incapacité de payer les frais scolaires réclamés, « *le non-paiement des frais scolaires ne peut en aucun cas constituer, pour l'élève, un motif de refus d'inscription, d'exclusion définitive ou de toute autre sanction même si ces frais figurent dans le projet pédagogique ou dans le projet d'école.* »<sup>8</sup>

Enfin, dans les cas où une école ne respecterait pas les règles prescrites en la matière, des sanctions sont prévues. Dans un premier temps, un avertissement, ensuite, une amende dont le montant ne peut être inférieur à 250 euros ni excéder 2500 euros et, en cas de récidive dans un délai de cinq ans, le retrait, pour l'année scolaire en cours, de la totalité des dotations ou des subventions de fonctionnement de l'école en cause.

---

<sup>3</sup> Constitution Belge, Art. 24.

<sup>4</sup> Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, Art. 1.7.2-1, §1<sup>er</sup>, al. 1<sup>er</sup>.

<sup>5</sup> Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, Art. 1.7.2-1, §4, al. 1<sup>er</sup>.

<sup>6</sup> Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, Art. 1.7.2-2, §2, al. 1<sup>er</sup>.

<sup>7</sup> Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, Art. 1.7.2-4, §1<sup>er</sup>, al. 1<sup>er</sup>.

<sup>8</sup>

## C. MÉTHODOLOGIE

Méthodologiquement, cette recherche met en œuvre la technique de l'entretien ethnographique<sup>9</sup> – ou entretien semi-directif – qui vise à obtenir des interviewés des données et des récits pratiques. Ce sont donc 7 entretiens, d'une durée d'entre 1h et 2h30, qui ont été réalisés avec des familles des quatre coins de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ruraux et urbains. Notre parti pris a été de mettre en valeur l'expérience de familles en difficultés face aux frais de l'école. Mais derrière cette condition se trouvent des situations multiples et variées. Des familles nombreuses ou avec un enfant unique. Des statuts économiques divers : des parents qui travaillent, d'autres qui sont au chômage, qui sont en invalidité, qui bénéficient du Revenu d'Intégration Sociale (RIS). Des familles avec un couple de parents, d'autres monoparentales. Aujourd'hui, il n'y a pas une situation unique qui rend difficile le paiement de ces frais, elles sont multiples et c'est probablement le premier enseignement de cette recherche.

En mettant, avec cette méthode, l'interviewé au centre du processus d'enquête, nous avons voulu permettre aux parents d'exprimer leurs maux avec leurs mots. Pour cause, « *des gens qui sont "mal dans leur peau", comme dit le sens commun, parce qu'ils sont mal dans leur position (...) ne peuvent livrer ce qu'ils ont de plus personnel sans dévoiler du même coup la vérité la plus profonde d'une position sociale, qui agit sur eux et en eux, mais aussi sur tous ceux qui la partagent avec eux (ce qui donne souvent aux propos les plus singuliers en apparence une valeur générale, en tant qu'énoncés d'invariants, vrai de toute une catégorie).* »<sup>10</sup>

Pour faire cela, il faut susciter chez l'interviewé-e un discours utile à la recherche. A cet effet, nous avons fait usage d'une série de principes méthodologiques, certains construits *a priori*, d'autres au cours des entretiens, visant à obtenir le matériau le plus pertinent dans le cadre d'une analyse compréhensive. Il s'agit de ce que Bourdieu appelait « *une forme d'écoute active et armée demandant une posture en apparence contradictoire : d'un côté une disponibilité totale envers la personne interrogée, une soumission entière à la singularité de son cas particulier, qui peut conduire, par une sorte de mimétisme plus ou moins contrôlé, à adopter son langage et à entrer dans ses vues, dans ses sentiments, dans ses pensées ; de l'autre, une interrogation méthodique, forte de la connaissance des conditions objectives, commune à toute une catégorie, et attentive aux effets de la relation d'enquête. On pourrait parler aussi d'auto-analyse assistée (...).* »<sup>11</sup> En plus de ces techniques mimétiques, nous avons usé des silences pour pousser l'interviewé-e au discours-fleuve lui faisant dire des choses qu'il-elle n'aurait pas dit dans d'autres circonstances, en raison de l'interdit social qu'il y a à parler de certaines choses comme de sa propre souffrance. Nous avons également eu une attitude assez émancipée du guide d'entretien pour rebondir sur ce qui était dit, pour demander des précisions ou creuser l'entretien dans une direction inattendue.

L'objectif d'une « *écoute active et armée* »<sup>12</sup> de ce type est d'obtenir des données subjectives, contrôlées par des données objectives, ainsi que des anecdotes. Ce contrôle par des données objectives, dont il faut s'assurer de la qualité et de la quantité, est le moyen privilégié d'interprétation du matériau d'entretien. Ainsi, la mise en relation des données objectives, par exemple la trajectoire sociale, permettra d'expliquer les données subjectives comme des avis et points de vue. « *[C]'est finalement faire jouer sur un matériel ethnographique, « qualitatif », le précepte durkheimien qui commande au sociologue d' « expliquer le social par le social ».* »<sup>13</sup> Au niveau de la situation d'entretien, cela permet également d'objectiver l'interviewé-e comme une personne sociale mise dans une situation particulière en observant les éléments langagiers, corporels, ou scéniques qui donnent des indices sur des traits de leur identité sociale.<sup>14</sup>

Cet éclairage du discours de l'interviewé-e par des éléments objectifs est d'autant plus important que le point de vue du chercheur qui restitue ce discours n'est qu'un point de vue sur un autre point de vue.<sup>15</sup> C'est à l'aide

---

<sup>9</sup> Beaud S., « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l' « entretien ethnographique » », *Politix*, n°35, 1996, pp. 226 - 257.

<sup>10</sup> Bourdieu P., « Introduction à la socioanalyse », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 90, 1991, p. 3.

<sup>11</sup> *Loc. Cit.*

<sup>12</sup> *Loc. Cit.*

<sup>13</sup> Beaud S., *Op. Cit.*, p. 241.

<sup>14</sup> *Loc. Cit.*

<sup>15</sup> Bourdieu P., *Op. Cit.*, p. 5.

de ces éléments et d'une forme d'objectivation de soi que le chercheur peut, « *tout en restant à la place qui lui est inexorablement assignée dans le monde social, se porter en pensée au lieu où se trouve placé son objet et prendre ainsi son point de vue, c'est-à-dire comprendre que s'il était, comme on dit, à sa place, il serait et penserait sans doute comme lui.* »<sup>16</sup>

Le nombre d'entretiens sur lequel se base cette recherche peut sembler prêter le flanc concernant la généralisation des conclusions de celle-ci. En effet, dans un champ scientifique où la méthode statistique est dominante<sup>17</sup>, ce type de méthodologie peut sembler faible. Pourtant, la méthode de l'entretien ethnographique permet d'aller en profondeur dans la compréhension du terrain et d'expliquer des éléments que les méthodes statistiques ne pourraient pas. Il s'agit ici de faire confiance aux matériaux et aux possibilités de la méthode. Comme l'assène Beaud, la qualité heuristique de l'entretien est justement dans sa singularité dont l'interprétation, soutenue par l'enquête ethnographique qui fournit un cadre de références et de comparaisons, lui donne une force de généralité. Se concentrer sur quelques entretiens, mais aller en profondeur dans leur analyse, permet ainsi de faire apparaître une cohérence dans les conduites sociales en les retraçant dans une trajectoire personnelle, mais aussi sociale, collective et donc révélatrice d'une généralité.<sup>18</sup>

---

<sup>16</sup> *Loc. Cit.*

<sup>17</sup> *Ibidem*, pp. 227 – 231.

<sup>18</sup> *Ibidem*, pp. 233 – 234.

## D. LES COÛTS SCOLAIRES PEUVENT FAIRE BASCULER LES FAMILLES DANS LA PAUVRETÉ

### 1. DES FRAIS LOURDS ET PARFOIS ILLÉGAUX

Nous allons présenter ici les matériaux obtenus via les entretiens en mettant en avant les récits pratiques des parents pour mettre en lumière notre problématique. Ainsi, pour permettre la scolarité de leurs enfants, les parents sont confrontés à de nombreux coûts. Et, si la méthodologie de cette enquête ne permet pas d'en objectiver le coût réel moyen<sup>19</sup>, ni de lister exhaustivement les différents coûts auxquels sont confrontés les parents, il est important de débiter en contextualisant ce à quoi sont confrontées les familles.

La scolarité implique actuellement une série de coûts. Ceux-ci peuvent être des autorisés par le cadre décretaal présenté plus haut, mais, comme nous le verrons, de nombreuses familles interrogées font également état de frais illégaux. Toujours est-il que ces frais sont souvent importants et fragilisent les familles et leur portefeuille. Les parents interrogés nous expliquent ce à quoi ils font face et les conséquences sur leur quotidien.

*PARENT : « Dans l'enseignement spécialisé, en primaire, je paye 12 euros de photocopies par mois. La piscine, on l'a payée, mais ils n'ont pas fait de piscine cette année. Normalement, ils devraient nous rembourser mais non. Avant, dans l'école ordinaire, pour mes deux enfants, je payais 35 euros pour le midi et 5 euros pour les photocopies. Pour les classes vertes, je paye 200 euros par enfant. Ils partaient 3 fois sur l'école primaire et j'ai trois enfants. Donc ça fait 1800 euros de classes vertes au total. En plus de ça, il y a le matériel scolaire. Au mois de juin, je reçois déjà la liste pour l'année suivante. Pour l'école secondaire où vont maintenant mes plus grands, je dois payer 170 à l'école pour l'inscription, pour chaque enfant. Et il FAUT payer. Si on ne paye pas, l'enfant est désinscrit de l'école. (...) »*

*Pour le matériel scolaire, l'année passée je suis arrivé à 750 euros pour les trois enfants. C'est énorme. (...) C'est la moitié de ce que je touche chaque mois ! Pour payer ça, tous les mois, je retire 50 euros de mon budget pour qu'une fois arrivée en septembre j'aie assez d'argent. (...) Il y a des moments où on doit vraiment serrer la ceinture ... (...)*

*Des fois, l'école nous oblige à acheter des marques ! Et plus chères que les marques blanches ! Alors, j'imprime la liste en juin et je la mets dans mon portefeuille. Alors, quand je fais les magasins et que je vois une promo, je ramène une boîte. Comme ça petit à petit j'y arrive. J'ai toujours ça dans la tête. Même quand l'école est fermée, en juillet ou en août, moi je continue d'y penser ! (...) Là on est en mai, je pense déjà à comment je vais payer la rentrée et l'inscription ... »*

Ici, une école primaire facture des frais de photocopies aux familles et demande des marques spécifiques de matériel scolaire, au mépris du cadre légal. De même, l'école secondaire demande un minerval à l'inscription comme condition d'accès à l'école. Nous avons évidemment vérifié, et il s'agit bel et bien d'une école subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui devrait donc se plier à la législation en vigueur. Nous reviendrons plus loin sur la problématique de l'effectivité des droits.

### 2. UNE CHARGE CONSTANTE ET OPPRESSANTE

On peut également observer que la solution la plus souvent utilisée par les parents pour faire face à ces frais est de les étaler dans le temps. Ainsi les charges les plus importantes comme la rentrée scolaire, ou un voyage

---

<sup>19</sup> Objet par ailleurs d'enquêtes précédentes : <https://www.laligue.be/Files/media/490000/490356/fre/le-cout-privé-de-leleve-en-fvb.pdf> ou <https://www.laligue.be/association/analyse/analyse-couts-scolaires-2020>

scolaire, sont diluées dans le temps. Les parents doivent systématiquement prévoir chaque coût à l'avance et avoir à l'esprit cette charge.

*PARENT : « Dans l'école, on ne paye pas la garderie du matin. Ça c'est bien. Sauf qu'on paye les surveillants du midi. Je ne saurais pas aller les chercher à l'école le midi, donc ils restent à l'école. On paye un euro par enfant, par jour. Donc moi c'est 3 euros par jour. (...) Ils font toujours beaucoup de sorties. Ici j'ai payé 5 euros. La semaine passée j'ai payé 6 euros. Parfois c'est 10 euros. Chaque fois, il faut payer. En plus, il faut ajouter la piscine pendant une partie de l'année. Le pire, c'est les classes vertes. Dans leur école, tous les ans, ils partent en classes vertes. Eh bien le minimum, minimum c'est 170 euros. Le maximum c'est 500 euros, c'est la classe de neige [en 6e]. A partir de la 5e année, on paye tout doucement parce que sinon, on peut pas. »*

*LIGUE : « Comment vous vous organisez pour payer tout ça ? »*

*P : « J'étales sur longtemps. Par exemple, pour la classe de neige, je paye tous les mois 45 euros. Et pour l'autre enfant qui part en classe verte, c'est 200 euros, je paye 30 euros par mois. Et comme ça, j'arrive à payer. Mais faut toujours qu'on réfléchisse bien à comment on fait. »*

Dans les deux extraits d'entretiens présentés ici, on peut observer que les frais scolaires sont vécus comme une charge importante par les familles. Celles-ci doivent systématiquement trouver des solutions pour faire face à ces coûts qui excèdent parfois leur capacité financière. Cette ingénierie est une charge mentale de tous les instants pour les parents et principalement pour les mamans qui sont le plus souvent à la manœuvre.

*L : « Comment faites-vous face à ces frais parfois importants ? »*

*P : « J'essaie toujours de trouver une solution pour payer et qu'ils partent [en classe verte]. Même si je dois me serrer la ceinture, même si on n'a pas, je laisse tomber d'autres choses pour mes enfants. J'essaie aussi de m'organiser, même si c'est dur parfois, je m'en sors. Même si des fois, je m'énerve ... je m'écroule sous les frais et tout ... »*

*L : « Vous vous énervez ? »*

*P : « Ah oui ! Moi je suis en dépression actuellement, tellement je dois penser à beaucoup de choses, à tout le temps réfléchir ... La tête toujours occupée (...) toujours la tête qui tourne. »*

### 3. LES FRAIS SCOLAIRES PASSENT AVANT LA NOURRITURE DANS LE BUDGET DES FAMILLES

Pour les familles que nous avons interrogées, les frais occasionnés par la scolarité de l'enfant sont une réelle variable du budget disponible comme l'explique cette maman :

*P : « J'ai un carnet où je note. Je sais que j'ai mon loyer et toutes mes factures à payer, et après je mets ce coût [de l'école] là-dedans et après, avec ça, c'est là que je sais avec quoi je vais manger le mois, je vais mettre l'essence dans la voiture. Donc c'est ça, tu dois mettre les trucs prioritaires, puis l'école et après, avec ça, tu sais avec quoi tu vas vivre, te nourrir. Et quand tu as fini de te nourrir et que ton frigo est plein, s'il te reste quelque chose, ça sera, oui te faire une sortie, un resto, un cinéma. Donc si l'école demande plus ou moins ça impacte les sorties qu'on peut faire ou la nourriture qu'on peut mettre dans le frigo. Je dois aussi choisir les mois où je peux caser les dépenses scolaires, parce que je n'ai pas d'autres frais. Donc je dois toujours tout prévoir pour pouvoir m'en sortir. »*

*[Nous reproduisons, à titre d'illustration, le schéma que cette maman a réalisé pour nous expliquer l'organisation de son budget]*

Dépenses incompressibles (Loyer, charges, etc.)
Coûts scolaires
Nourriture
Déplacement/Loisirs

#### **4. LES PARENTS PAIENT LES VOYAGES SCOLAIRES MAIS NE PARTENT PAS EN VACANCES**

Cet ordre de priorité induit dans le budget des familles semble partagé par tous les parents interrogés dans cette enquête. Les enfants, et par extension l'école, viennent en priorité avant beaucoup d'autres postes. Ceci peut induire une forme de comportement sacrificiel de la part des parents qui vont renoncer à de nombreuses dépenses pour eux afin de pouvoir continuer à payer les frais de l'école. Ainsi, une maman expliquait postposer l'achat de nouvelles lunettes tandis que d'autres nous expliquaient ne jamais partir en vacances en familles tout en payant des sommes très importantes en classes vertes ou en classe de neige.

*L : « Vous devez parfois renoncer à certains "à côté", certains plaisirs, à cause des frais de l'école ? »*

*P : « Bah oui ! Comme les sorties au restaurant, ou les vacances en famille ou pour aller voir ma famille ! Je dois choisir de payer les frais de l'école ou une classe verte ou organiser une sortie en famille. Et je choisis toujours l'école évidemment. Depuis que mes enfants sont à l'école primaire, et qu'il y a tous ces frais, il y a beaucoup de choses que j'ai perdu [en confort de vie] comme les vacances, etc. parce qu'on est vraiment serré ... serré. Le cinéma, les sorties, tout ça, moi je ne le fais plus pour moi, il y a des choses que j'ai laissé tomber. »*

*P : « Je finis toujours par m'en sortir, même s'il y a plein de choses que je ne sais pas faire à cause de ça, comme les vacances ou les sorties au restaurant. Mais pour l'école j'essaie toujours de savoir payer. Pour moi la priorité, c'est d'abord l'école, les factures de la maison et le loyer et après c'est nous [les parents]. Nous c'est le dernier. »*

Ce comportement sacrificiel est particulièrement frappant en ce qui concerne les séjours pédagogiques avec nuitées (classes vertes/de neige). En effet, la plupart des parents interrogés consacrent des sommes importantes, plusieurs centaines d'euros, à ces séjours pour permettre à leurs enfants d'y participer tout en n'ayant jamais l'occasion de partir en vacances avec leurs enfants. Ces parents font ce choix consciemment – tous savent qu'il leur serait possible de partir quelque jour en vacances en familles pour le prix d'une classe de neige à 500 euros – en préférant que leur enfant puisse participer pleinement à sa scolarité et puisse ainsi avoir une expérience de voyage. Toutefois, ce n'est pas sans douleur pour ces parents qui doivent constamment mettre leurs envies de repos, de loisir ou de découvertes en sourdine.

*P : « On se sent un peu la corde au cou. Et de me dire que nous on ne part pas en vacances, mais que pour une semaine, je vais devoir sortir 600 euros pour des classes de neiges, où mon fils va super bien s'amuser ok, mais c'est un peu ... »*

*P : « Même si c'est très cher, jamais je ne dis qu'ils ne partent pas. Parce que ce sont encore des enfants, ils ont besoin de sortir. Surtout, c'est triste quand les copains peuvent partir et pas eux. Et puis, ça fait partie des cours, quand ils reviennent, ils travaillent sur ce qu'ils ont fait en classes vertes. Donc s'ils ne partent pas, ils ne savent plus suivre les cours. »*

Dans cette section, nous avons donc pu montrer que les frais scolaires sont une contrainte non négligeable du budget des parents. Le prix de l'école conditionne le budget disponible des parents et peut les faire basculer dans une situation de privation matérielle et sociale telle que définit dans l'enquête EU-SILC (European Union – Statistics on Income and Living Conditions) et donc dans une situation de risque de pauvreté et d'exclusion sociale.<sup>20</sup> Nous avons également pu montrer que les familles, pour arriver à payer ces frais, doivent les étaler dans le temps et sont donc confrontées en permanence à cette charge financière et mentale. Cette dernière peut être une source d'épuisement et un danger pour la santé mentale des parents.

---

<sup>20</sup> Un des indicateurs de risque de pauvreté et d'exclusion sociale est le risque de privation matérielle et sociale qui se mesure en un manque d'au moins 7 des 13 éléments de la liste suivante : Payer à temps ses factures, S'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, S'offrir un repas composé de viande, de poulet ou de poisson tous les deux jours au moins, Faire face à une dépense imprévue, S'offrir une voiture, Chauffer convenablement son domicile, Remplacer des meubles endommagés ou usés, Remplacer des vêtements usés ou démodés par des vêtements neufs, Posséder deux paires de chaussures, S'offrir une connexion internet à domicile, Retrouver des amis ou sa famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois, Participer de manière régulière à une activité de loisirs, Dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour soi-même.

## E. LES PARENTS DOIVENT FRAPPER À TOUTES LES PORTES POUR MAINTENIR LA TÊTE HORS DE L'EAU

### 1. LES PARENTS DOIVENT COMPTER SUR LA SOLIDARITÉ POUR S'EN SORTIR

Malgré les difficultés présentées dans la section précédente, les écoles voient la plupart des familles payer, ce qui rend parfois ces difficultés rencontrées par les parents difficilement perceptibles. En effet, grâce aux solidarités mécaniques (organisées par la collectivité) ou organiques (non organisées, reposant sur les liens sociaux directs), les parents arrivent à supporter ces charges. Par exemple, certains CPAS prévoient des aides directes pour permettre aux parents qui en ont besoin de payer les fournitures scolaires de leurs enfants.

*P : « Maintenant, point de vue scolarité. C'est vrai que, au début d'année, de devoir leur acheter tout le matériel scolaire et, surtout au mois de septembre, c'est très lourd pour tout le monde. Mais, depuis que je suis ici, par exemple, – à Mouscron il n'y avait pas ça, en tout cas je n'étais pas au courant –, mais ici euh on reçoit 50 euros du CPAS de remboursement si on veut acheter un cartable pour les enfants. Donc au niveau social, je pense qu'il faut être en marge de la société pour obtenir différentes aides qui nous permettent de vivre décemment. Et que nos enfants puissent obtenir du matériel confortable. »*

D'autres parents peuvent bénéficier de l'aide de leurs propres parents pour les aider à faire face aux frais de l'école. Ainsi, comme une maman nous l'expliquait, c'est grâce à la famille agrandie, en faisant reposer cette charge sur davantage d'épaules, que les factures de l'école sont payées à temps. D'autres peuvent compter sur leurs parents pour avancer l'argent nécessaire lorsque les délais laissés par l'école sont trop courts.

*P : « Déjà les frais arrivent toujours à une période où on ne s'y attend pas. Donc ils glissent une facture dans le journal de classe, et là, ma fille vient et dit "Maman, il y a un papier dans le journal de classe". Donc j'ouvre le journal de classe et je vois la facture. Ah ok. Je vois 55 euros ... Je me dis "Comment on fait ?"... je vois 10 jours de temps .... OK. (...) Mince 55 euros, ce n'est pas le moment en fait, je les ai pas. Donc ce que je fais, quand c'est comme ça, je demande à ma maman de m'avancer l'argent et je la rembourse dès que je touche mon salaire. Voilà comment j'arrive à payer. (...) »*

### 2. UNE CONCEPTION DE L'AIDE SOCIALE QUI EST VÉCUE COMME HUMILIANTE

Les écoles peuvent également proposer certaines formes d'aide comme des étalements de paiement ou une caisse de solidarité qui permet d'aider directement les parents qui n'arrivent pas à payer. Mais, pour les parents, le fait de demander ces aides n'est pas chose aisée. Ils-elles expérimentent leur incapacité à payer « simplement » et d'être obligés de demander une aide comme une humiliation.

*P : « (...) j'ai de nouveau eu le sentiment ... de mendier. On a le sentiment de mendier. Ce n'est pas être un mendiant dans la rue, mais c'est aller solliciter ... c'est (avale) ravalé ce que l'on est, sa fierté, pour aller voir le directeur [et demander un étalement de paiement]. (...) Si m'en sors, c'est parce que je dois toujours passer par des paiements échelonnés. Et donc, je dois toujours passer par cette apparence de politesse. (...) Je n'oserais pas m'énerver ou dire les choses comme je les pense. Ça bouillonne en moi, mais je n'oserais pas le montrer. Pour moi, la politesse c'est une obligation ! C'est une obligation ... C'est épuisant ... c'est épuisant ... c'est épuisant ... de toujours être comme ça. »*

Le fait de solliciter une aide, et donc de devoir faire la preuve de son état de besoin est vécu comme une intrusion dans la vie privée des familles. Une chose que les familles qui n'ont pas de difficultés à payer n'ont pas à subir.

*P : « Quand on demande une aide, on se sent tellement ... de devoir justifier où est-ce qu'on va mettre notre argent, est-ce qu'on le dépense pas de manière assez adéquate, ce genre de chose. (...) J'ai trop l'impression d'être surveillée ou d'être épiée sur la manière dont je dépense mon argent si je demande des aides ou ce genre de chose. J'aurais peur d'être jugé ... qu'on considère que telle chose, importante pour moi, ne le soit pas pour quelqu'un d'autre et vice versa. J'aurais vraiment peur d'être jugée ; (...) que quelqu'un vienne me dire "ah bah fallait pas mettre telle somme d'argent dans tel truc". Et puis c'est énormément de démarches administratives. (...) C'est l'inverse de, par exemple, les allocations familiales en fait. Pour moi c'est un droit et je ne me sens pas mal d'accepter des allocations familiales parce c'est un droit pour toutes les familles belges. Je trouve que c'est plus facile ce genre d'aides qui sont universelles et automatisées. »*

*L : « La gratuité scolaire c'est un genre d'aide universelle qui vous semble adaptée à vos besoins ? »*

*P : « Oui, moi je me sentirais mieux que ça soit gratuit pour tout le monde que de devoir faire une demande particulière à l'école. Parce que ça aussi, pour les classes vertes, ils disent que s'il y a la moindre famille en difficulté, il faut le dire et que le fait qu'on puisse pas payer ça doit jamais être un frein pour partir. C'est directement sur le papier. Mais faut faire cette démarche d'aller demander. Et c'est plus facile de faire comme les allocations familiales. Tout le monde les reçoit. »*

### **3. L'EXCLUSION EN CAS DE NON-PAIEMENT**

En revanche, il arrive que les parents n'arrivent pas à payer, malgré les réseaux de solidarités mis en place. Dans ces cas, les situations sont plus dramatiques. On peut avoir des situations humiliantes pour les enfants lorsque les enseignant-e-s ne permettent pas à l'enfant de participer à un cours, tout en lui demandant d'être présent pour regarder ses camarades de classe.

*P : « Quand on ne sait pas payer une activité, bah l'enfant il ne la fait pas. Une fois on a pas su payer la piscine, alors mon fils est resté sur le banc. Il regardait les autres. (...) Milliard, c'est dur. »*

On peut aussi déplorer les coups de pression des instituteurs-trices lorsque les parents refusent de participer à des activités totalement facultatives comme financer le matériel de l'école via une marche parrainée. Par ailleurs, rendre factuellement obligatoire la participation financière des familles à ce type d'évènement se rapproche dangereusement d'un minerval déguisé.

*P : « Ce que je n'avais pas du tout aimé, d'ailleurs j'en avais parlé à la prof, c'est quand ils avaient fait une marche parrainée. (...) Il y avait même un concours dans la classe de celui qui ramenait le plus d'argent. Donc mon fils était là "Mais maman, on va avoir un cadeau", c'est un enfant donc forcément que lui il a envie de ... mais là je me sentais vraiment au pied du mur. Déjà, être obligée, quand t'as 4 enfants, que t'es toute seule de devoir aller faire du porte-à-porte pour réclamer de l'argent. En plus je déteste ce principe de marche parrainée, je déteste avoir l'impression de quémander parce que, encore quand on vend des lasagnes ou des lacquemants, on demande à sa famille et ça fait toujours plaisir à quelqu'un, mais là, avec la marche parrainée, c'est vraiment juste "file moi de l'argent". (...) En fait, la première fois, mon fils n'avait rien ramené. J'avais rendu la feuille, j'avais signé pour prouver que j'ai pas été réclamer de l'argent et que je l'ai gardé pour moi. Donc j'avais rendu la feuille, et leur prof leur a rendu, parce qu'ils étaient plusieurs à avoir rien ramené, leur a rendu en leur disant "il faut ramener, il faut ramener de l'argent" Et donc oui, je l'ai fait parce que de nouveau là je n'ai pas osé ouvrir la bouche parce que je ne voulais pas faire la mère chiante. J'avais trouvé le procédé vraiment horrible. »*

Des anecdotes racontées par les parents montrent également comment les frais scolaires sont un vecteur de tri social au sein des établissements qui poussent à l'exclusion des parents qui ont des difficultés à payer.

*P : « Parfois c'est difficile, mais c'est obligé. Certains parents de l'école on dit "On ne peut pas payer, on a pas les moyens", alors [les enseignants] ont dit "il faut changer d'école". Parce qu'on a signé, parce que dans le règlement de l'école, les sorties sont obligatoires. C'est le projet pédagogique de l'école. »*

*P : « Je préfère demander à ma maman que d'avoir une dette vis-à-vis de l'école et que ... je ne sais pas comment ça va se passer après. Parce que j'ai déjà vu, une maman qui avait 4 enfants - et c'est vrai que pour elle, les factures tombent à la même période pour les 4 enfants, donc les 150 euros [de*

*classe verte, par enfant, par an], s'il y en a 4, ça fait beaucoup - qui a dû changer ses enfants d'école parce qu'elle n'arrivait pas à payer les factures à l'école. Elle avait une dette excessive et elle n'arrivait plus à suivre. Et qu'après, les enfants sont mal vus et j'ai pas envie que mes enfants soient mal vus pour une facture non payée. Et d'après cette maman, il y avait parfois des pressions de la directrice ou des institutrices sur les enfants en demandant "C'est quand que ta maman elle paye ?". Les parents sont souvent appelés au bureau de la directrice parce que ... il faut payer. »*

Ces pratiques sont évidemment inacceptables pour la Ligue des familles, et devraient l'être pour la Fédération Wallonie-Bruxelles au regard de ses engagements internationaux en faveur de l'accès à l'éducation pour tous et toutes.<sup>21</sup> L'école doit être un lieu d'apprentissage accessible à chaque enfant, sans discrimination d'aucune forme et la mission du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est d'assurer l'effectivité de ce droit.

**En résumé, derrière les paiements des familles se trouvent de nombreux sacrifices des parents qui doivent systématiquement trouver des solutions ingénieuses pour assurer cette charge. Ces solutions peuvent donc passer par des aides de différentes formes (financières, facilités de paiement, etc.). Ainsi, c'est la solidarité qui permet aux parents de garder la tête hors de l'eau. Malheureusement, il arrive que les parents n'arrivent plus à suivre face à ces coûts importants et se retrouvent dans l'impossibilité de payer. Ainsi les coûts scolaires se voient devenir un facteur d'humiliation et d'exclusion pour certains enfants.**

---

<sup>21</sup> Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 ; Convention relative aux droits de l'enfant de 1989

## F. LES FRAIS SCOLAIRES, POISON DE LA RELATION PARENT-ÉCOLE

### 1. LES CONTACTS AVEC L'ÉCOLE RENDUS DIFFICILES À CAUSE DES FACTURES

Dans une logique de co-éducation – parents et école apportent chacun une plus-value à l'éducation de l'enfant tout en restant à leur juste place – qui est celle majoritairement partagée au sein du système scolaire aujourd'hui, la relation entre parent et école est un enjeu important. Pourtant, les témoignages des parents qui sont mis en difficulté par les coûts scolaires montrent à quel point une relation de qualité est rendue difficile par l'existence des frais scolaires.

*L : « Vous avez beaucoup de contacts avec l'école ? »*

*P : « Ma fille est à la même école que son frère. Donc, ils nous connaissent bien, on a souvent été convoqué (rires) puisque mon fils, avec le parcours qu'on a eu il s'est exprimé sur le sujet, comme il pouvait, avec son langage d'enfant. Donc les seuls contacts que j'ai eu avec l'école c'est lorsque j'étais convoqué ou à nouveau pour les voyages scolaires pour demander un échelonnement. »*

*L : « C'est ça vos seuls contacts avec l'école ? Soit pour parler des difficultés, soit pour parler d'argent ? »*

*P : « (...) Oui, quels autres genres de contact je pourrais avoir ? »*

[Plus loin dans l'entretien]

*P : « L'argent c'est un polluant des relations avec l'école, parce qu'on est obligé d'étaler sa vie privée et de dire aux uns et aux autres qu'on est ... qu'on a cette vie-là quoi. Or qu'on n'a pas spécialement envie de le dire, on a envie de le cacher pour garder cette dignité dont je parlais tout à l'heure et pour être à la même hauteur que tout le monde. Donc c'est sûr que s'il n'y avait plus cette pression financière, ça serait un large poids psychologique en moins. Ce qui me permettrait d'avoir de l'espace, un autre espace, pour pouvoir faire autre chose de nos vies. »*

*L : « Et, autre chose avec l'école ? »*

*P : « Ça délivrerait la communication ... la communication avec l'école serait totalement différente puisqu'on serait considéré comme un individu ... euh ... comme n'importe quel autre individu ... qu'il soit riche ou pas riche. Et c'est sûr ... mais c'est certain que ça changerait la communication et la collaboration avec l'école. Qu'ils auraient une autre vision du parent. On ne serait plus le parent en bas, en marge de la société. S'il n'y avait pas cette pression constante, on pourrait discuter de la scolarité de l'enfant. De manière plus libre. »*

*L : « Aujourd'hui ce n'est pas possible d'avoir cette discussion ? »*

*P : Je pourrais essayer d'avoir cette discussion, mais je serais dans mes petits souliers. Parce que je sais que derrière, il y a quand même une facture à payer quoi. Et qu'on pourrait me la réclamer.*

De fait, pour les familles mises en difficulté par le coût de la scolarité, l'argent fait office d'un mur dans la communication avec l'école. À l'inverse, lever les coûts scolaires comme le font une série d'école à l'avant-garde du système scolaire produit des effets très positifs quant à cette relation parents-école. Ceux-ci se voient ouvrir un espace auquel ils n'avaient pas accès par le passé. Une maman a changé ses enfants d'une école trop chère, vers une école gratuite. Elle raconte la différence d'ambiance entre les deux écoles.

*P : « Dans cette école, il y avait beaucoup moins de contacts. Dans la vie de l'école, les parents étaient là (montre un côté), les profs ils étaient là (montre l'autre côté) et c'était vraiment juste le lien - en tout*

*cas, moi je le ressentais comme ça - juste le lien financier, ce qu'il faut payer. L'impression d'être un portefeuille.*

*(...) Dans la nouvelle école, il y a énormément de contacts avec les profs, l'école, la direction même en dehors des sommes d'argent à payer. Ça permettait d'être impliqué autrement. De ne pas être vu que comme quelqu'un qui a du mal à payer. »*

## 2. DES PRATIQUES ILLÉGALES ET DES PARENTS SANS RECOURS

De plus, comme nous l'avons montré plus haut, certains parents sont confrontés à des écoles qui ne respectent pas les règles en matière de gratuité de l'école. Cette situation bafoue les droits des familles à bénéficier d'une école accessible. Pourtant, il existe des sanctions qui peuvent être prises à l'encontre des écoles. Mais pour cela, il est nécessaire que ce soient les parents qui entreprennent les démarches. Or, dans l'extrait qui suit, on peut constater les causes de cette situation de non-recours au droit.

*P : « Vous savez, il y a des choses qui sont peut-être interdites par la loi, mais nous, on ne le sait pas donc on est obligé de faire ce qu'ils disent. (...) Quand on va batailler avec l'école, il faut être solide. Parce qu'il faut "monter-descendre" avec l'école ... et puis ils peuvent mettre mon enfant dehors après ou quoi que ce soit ... C'est un pot de fer contre un pot de sable. Et entre moi et l'école, c'est sûrement eux qui vont gagner. Donc je préfère rester dans mon silence. »*

D'abord les parents ne connaissent que peu la Loi, ils sont donc en position d'illégitimité par rapport à l'école. C'est cette dernière qui dispose d'un avantage dans la hiérarchie de la crédibilité – la répartition inégale du droit d'être entendu – et sa parole s'imposera dans la discussion avec les parents. La deuxième, c'est que les parents craignent d'entrer dans un conflit ouvert avec l'école et de voir ainsi la relation avec l'école compromise. Certains parents craignent également qu'il puisse y avoir des répercussions de leur réclamation sur l'enfant et sa scolarité.

*P : « L'école ne nous explique rien ! C'est flou. On ne connaît pas nos droits. Il y a des choses que l'on finit par comprendre, mais on n'est jamais sûrs de nous. Même si on pense que l'école ne respecte pas la règle on n'ose pas aller en parler. Et puis, j'aurais peur qu'après, ils prennent mon enfant à partie. »*

C'est pour ces raisons que la Ligue des familles demande qu'il soit mis en place une inspection de la gratuité scolaire à l'instar de l'ancienne inspection des programmes scolaires. Si le rôle du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est bien de légiférer, de décider des règles en matière de gratuité scolaire, il est du rôle du gouvernement de veiller à leur application et d'appliquer des sanctions le cas échéant.

**Ainsi, on voit clairement qu'il ne sera pas possible « de développer les relations écoles-familles dans une optique de meilleure efficacité et de plus grande équité du système scolaire » comme prévu dans le Pacte pour un enseignement d'excellence sans atteindre la gratuité scolaire. Tant que des familles se sentiront exclues du dialogue avec l'école en raison de leur situation socio-économique, il ne sera pas possible de construire une école pour tous. En parallèle avec la mise en œuvre progressive de la gratuité, il faut dès maintenant mettre en place une inspection de la gratuité scolaire. Bonne nouvelle, suite à l'enquête sur les coûts scolaires 2020 de la Ligue des familles, la Ministre de l'éducation, Caroline Désir, s'est engagée à instaurer celle-ci dès septembre 2021. Nous serons évidemment attentifs à l'effectivité de la mesure.**

## G. LES COÛTS SCOLAIRES SONT AUSSI SUBIS PAR LES ENFANTS

### 1. DES CONFLITS ENTRE PARENT ET ENFANT À PROPOS DES COÛTS

Nous avons montré précédemment comment les coûts scolaires impactent négativement les parents, leur santé mentale et leur relation avec l'école. Mais ils impactent tout autant les relations internes à la famille. Particulièrement lorsque les enfants sont chargés de remettre une facture ou une demande de paiement à leurs parents, des conflits peuvent se produire. De fait, le parent mis en difficulté par la nouvelle facture se trouve à porter la responsabilité de la facture sur l'enfant car il-elle en est le messenger.

*P : « Des fois "j'en veux" à ma fille quand elle me donne une facture. Je lui dis "Mais pourquoi tu me la donne maintenant ?" Elle me dit "Mais maman, je viens de la recevoir" Je lui demande "Mais t'es sûre qu'on ne te l'a pas mis plus tôt dans ton cartable ?" "Mais non maman ! En plus, tu regardes tous les jours mon journal de classe, tu l'aurais vu" (...) Après, c'est vrai que la petite elle est toute mauvaise, alors elle fait ses devoirs toute énervée. Donc oui, c'est un peu une source de mal-être parce que c'est vrai que du coup, je lui en veux un peu alors qu'elle, elle n'y peut rien. Alors maintenant, quand il y a une facture, elle me le dit directement "Maman, je pense que c'est une facture, je te le dis directement !" Parce que je pense qu'elle n'a pas envie que je m'en prenne à elle. Parce que c'est vrai que la petite, la pauvre, elle n'a rien à voir dans tout ça. Et après, je m'en rends compte, je dis "Mais non, c'est pas à toi que j'en veux. C'est le fait qu'on te donne une facture comme ça et ... c'est pas une petite facture. Donc ... il faut qu'ils sachent que ..." Elle me dit "Mais moi maman, j'en peux rien. S'il y a un délai ou quoi, j'en sais rien, je suis pas au courant !" »*

Pourtant, les règles relatives à la gratuité scolaire interdisent formellement « d'impliquer les élèves mineurs dans le processus de paiement et dans le dialogue qu'ils entretiennent avec les parents à propos des frais scolaires et des décomptes périodiques. »<sup>22</sup> Pourtant, cette situation reste rencontrée par de nombreuses familles dans une série d'école en Fédération Wallonie-Bruxelles.

*P : « Ce sont les enfants qui ramènent les factures de l'école. Des fois on se dispute. Ma fille, qui est dans l'enseignement spécial, me donne la facture pour la piscine, 28 euros. Je me dis ok, je vais payer. Et puis, le jour même, elle me dit "j'ai oublié de te dire, tu dois payer aussi une sortie" Je me suis mis en colère sur elle en disant "là tu exagères" et elle me répond "C'est pas de ma faute, c'est l'école. Pourquoi tu cries sur moi ? Moi je n'ai rien fait ! C'est l'école qui m'a donné les papiers pour toi et je te les ramène. C'est tout." Et là, je me suis dit, c'est vrai, elle a raison. C'est pas de sa faute. Je me suis mis en colère sur elle, mais elle n'en peut rien. C'est l'école qui leur donne. »*

### 2. DES ENFANTS EXPOSÉS À DES PRÉOCCUPATIONS D'ADULTES

Dans le même registre, les enfants qui observent les difficultés de leurs parents finissent par intégrer celles-ci comme une contrainte comportementale. Ainsi, des enfants ont à l'esprit la contrainte du coût de l'école lorsqu'ils s'y rendent. Ainsi, des élèves se privent en pensant au coût qu'une activité va impliquer pour leurs parents.

*P : « J'espère que ça va changer. Le coût de l'école. Déjà pour moi c'est dur, mais je vois certains parents pour lesquels c'est ... très dur. Et on ne veut pas le montrer devant nos enfants, mais ils sentent ça. Et par exemple, ma fille, quand elle me voit comme ça ... une fois pour un voyage, elle n'a pas osé me donner le papier. Elle n'a pas osé. Et à l'école, la Madame lui a dit "tu n'as pas donné l'avis à ta maman" elle lui a répondu "non, je n'ai pas donné l'avis à ma maman, et je n'ai pas envie de lui donner" Parce qu'elle savait que ça allait être dur pour moi de payer. Et l'école m'a convoqué. J'ai été. Puis, la directrice m'a expliqué la situation. Je lui ai dit "Eh bah vous voyez ..." Ils ressentent et voient bien les*

---

<sup>22</sup> Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun, Article 1.7.2-3. §2 (M.B. 19-09-2019)

*parents galérer. Et donc dans sa tête, elle s'est dit "si je donne cette lettre à maman, elle va devoir encore payer le voyage et ...". »*

*P : « Le grand, il est conscient de quand ça ne va pas. Et il dit, "bah non, je ne vais pas aller [à une activité scolaire]". Mais après, ça me fait mal au cœur qu'il ne puisse pas y aller. Mais des fois, c'est pas possible ... surtout quand une fois par semaine, ils demandent quelques euros. »*

Les enfants peuvent également avoir à justifier leur situation aux enseignants. Comme le dernier d'une famille de trois enfants qui, face à la remarque de son enseignante sur l'absence du matériel demandé en début d'année, lui avait répondu « *Nous on n'est pas riches. Maman elle n'a pas su acheter tout le matériel.* » Cette exposition des enfants à une pression financière est anormale et ne leur permet pas d'apprendre sereinement.

Toute cette violence symbolique<sup>23</sup> subie dès le plus jeune âge – *a fortiori* dans un des lieux de socialisation les plus importants de la vie d'un enfant – n'est pas sans conséquence sur leur santé mentale. « *La pauvreté constitue à la fois un facteur aggravant et une résultante aggravée des difficultés de santé mentale.* »<sup>24</sup> Ce constat est d'autant plus vrai pour les jeunes, sur qui la situation de précarité pèse à des étapes de leur construction où ils devraient pouvoir bénéficier d'une forme d'insouciance, de légèreté. Cette situation peut mener à des phénomènes de parentification où un enfant prend « *des responsabilités plus importantes que ne le voudraient son âge et sa maturation dans un contexte socioculturel et historique précis et qui le conduit à devenir un parent pour ses (ou son) parents.* »<sup>25</sup> Cela peut avoir des conséquences destructrices sur l'enfant et perturber son développement intellectuel et psychosocial. Il est important de préserver les enfants de ce danger en faisant de l'argent un non-enjeu de leur scolarité. À la fois via un respect scrupuleux des règles visant à ne pas les impliquer dans cette matière, et faisant progressivement disparaître les coûts scolaires. Ainsi, leur esprit pourra être réellement disponible pour l'apprentissage et plus monopolisé par la situation socio-économique de leur famille.

---

<sup>23</sup> Pour Pierre Bourdieu, l'auteur qui la théorise, la violence symbolique est directement liée au capital symbolique : « produit de la transfiguration d'un rapport de force en rapport de sens ». Elle désigne l'effet de violence immatérielle des autres formes de capital sur les consciences. L'ordre social, sa ou ses hiérarchies et les rapports de domination qui en découlent, paraît naturel ou allant de soi aux protagonistes dont l'habitus répond aux mêmes structures. (Source : Chauviré C. et Fontaine O., Le vocabulaire de Pierre Bourdieu, Ellipses, 2003, p. 14.

<sup>24</sup> Gonçalves M. et Hachem Samii Y., *Social et santé mentale : une cristallisation illustrée par la crise sanitaire*, Pauvreté, n°29, décembre 2020, p.15.

<sup>25</sup> Le Goff J.-F., « Thérapeutique de la parentification : une vue d'ensemble », in *Thérapie Familiale*, 2005/3.

## H. LE NON-CHOIX DE L'ÉCOLE INFLUENCÉ PAR LE COÛT

### 1. DES FAMILLES CONTRAINTES DE CHANGER D'ÉCOLE EN RAISON DU COÛT

Pour les familles, le choix d'une école implique des conséquences directes en matière de frais scolaires. Ainsi, face aux difficultés présentées plus haut, certaines familles n'ont d'autres choix que de changer leurs enfants d'école pour espérer trouver une école moins chère (lorsqu'elles ne sont pas tout simplement poussées dehors par l'école elle-même). Plusieurs familles que nous avons interrogées ont dû s'y résoudre à un moment ou à un autre.

*P :* « Avant, ils étaient dans une école libre super chère alors je les ai changés d'école. Là tout était cher. Ce sont les parents qui devaient tout acheter. La garderie du matin, on doit payer, la garderie du midi, on doit payer, les jeux de l'école, on doit payer, les photocopies, on doit les payer, les cahiers, on doit les payer. Dans la nouvelle école, on ne paye pas les jeux, ni la garderie du matin. (...) J'ai vraiment changé d'école à cause du coût. A trois enfants, c'était impossible. »

Parfois, c'est l'arrivée d'un nouvel enfant à l'école primaire, parfois c'est le passage à l'enseignement secondaire qui fait déborder le vase. Certains parents espèrent ainsi que leur enfant ne choisira jamais une option technique avec d'importants coûts de matériel spécifique. D'autres sont encore dans l'incertitude, voire l'angoisse.

*P :* « La rentrée de mon deuxième enfant en primaire, ça m'angoisse un peu. Il va y avoir toutes les affaires scolaires à acheter. D'ailleurs, je pense que je vais devoir m'y prendre à l'avance, parce que je sais qu'il y a beaucoup de matériel. Parce que nous - je ne sais pas si toutes les écoles sont comme ça - ils ne donnent rien. A part le journal de classe, on n'a rien. »

Ainsi le manque d'encadrement quantitatif actuel des frais scolaires, à l'inverse de ce qui se fait en maternelle, crée des situations où les écoles d'une même zone géographiques pratiquent des politiques de coûts différentes. Ce qui peut créer des situations absurdes où, pour des raisons de coût, des familles vont choisir un établissement sensiblement plus loin de leur domicile.

*P :* « Il y a une école plus proche de chez moi où la garderie du matin et du soir est payante. Donc si je ne sais pas les conduire pile à l'heure ou si je ne sais pas venir les chercher tôt, je paye la garderie. Donc c'est mieux que je les mette là-bas [école où la garderie du matin est gratuite] qu'ici [école du quartier où la garderie est payante]. »

### 2. LA LIBERTÉ DES ÉCOLES EN MATIÈRE DE FRAIS SCOLAIRE CREUSE LES INÉGALITÉS

A l'époque de la massification scolaire, le choix de l'établissement scolaire prend une place de plus en plus importante dans la construction des parcours différenciés et inégalitaires. De fait, l'avantage éducatif obtenu par les enfants de familles favorisées passe davantage par l'accès aux établissements de meilleure qualité dans l'hétérogénéité croissante des contextes scolaires. Dans les systèmes scolaires massifiés, la valeur des titres scolaire va principalement dépendre de la réputation des écoles et des filières suivies plutôt que du niveau réel atteint par cet enseignement. « Les recherches montrent en effet qu'une part de l'avantage dont jouissent les enfants de milieux favorisés [...] passe [...] par l'accès à des contextes de meilleure qualité. »<sup>26</sup>

De fait, l'analyse des résultats de PISA 2015 révélait qu'il existe des différences de performances importantes entre les écoles belges francophones. « Le poids de l'établissement est donc énorme et l'organisation d'écoles

---

<sup>26</sup> Draelants H., *Comment l'école reste inégalitaire : Comprendre pour mieux réformer*, Presse Universitaire de Louvain, 2018, p. 66.

« sanctuaires » qui s'opposent à des écoles « ghettos » est, à n'en point douter, un des facteurs d'iniquité les plus puissants de notre système éducatif. »<sup>27</sup> Dans ce contexte, il est certain que les politiques de coût des écoles peuvent permettre d'inclure ou d'exclure différents publics. Ainsi, une meilleure régulation de ces coûts, dans une démarche similaire à ce qui a été fait dans l'enseignement maternel, permettrait de réduire l'iniquité du système scolaire.

Pour les familles qui ont pu faire l'expérience des deux situations, y compris celle d'une école qui, à l'avant-garde du système scolaire, pratique déjà une politique de gratuité, la disparition de la plupart des frais scolaires est vécue comme une réelle aide, « une bulle d'air ».

*P : « C'est un soulagement, parce que, en tout cas dans l'école communale, il n'y a rien à acheter. Mais quand je dis « rien à acheter », c'est qu'ils fournissent les crayons, les gommes, tout en fait. Tandis que dans l'autre école d'enseignement spécialisé, aussi communale, là j'ai le plumier traditionnel à faire, plus les fardes à acheter et ils fournissent les cahiers. Donc pour cette école là c'est plus lourd. Ce qu'il y a aussi c'est que ce n'est pas que de l'argent en fait, mais c'est aussi du temps qu'on ne va pas mettre là-dedans. (...) donc il y a le coût en moins, mais il y aussi la tranquillité d'esprit. Et que, au moins au début, mes enfants soient tranquilles et bien équipés. »*

**Au vu des enjeux et défis posés par l'iniquité caractérisant notre système scolaire, il est indispensable de ne pas laisser le quasi-marché se développer à travers le recrutement différencié des publics. De fait, que ça soit une cause ou une conséquence de ce dernier, l'existence de politiques de coûts différentes en fonction des établissements est *de facto* une barrière à l'accès à l'enseignement pour tous et toutes. Pour la Ligue des familles, il est nécessaire d'encadrer les coûts de l'école et d'avancer vers une gratuité progressive pour toutes les écoles.**

---

<sup>27</sup> Quittre V. et Crépin F., *Les compétences des jeunes de 15 ans en sciences, en mathématique et en lecture Résultats de l'enquête PISA 2015 en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Service d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement (aSPe), ULiège, 2017, p. 164.

## I. CONCLUSION

Au long de cette recherche, nous avons pu mettre évidence une série d'éléments à propos de l'expérience des familles en difficulté face aux frais de l'école. Sur base des récits des parents, nous avons ainsi pu montrer comment les frais de l'école pèsent lourdement sur les familles, et leur portefeuille. Le budget disponible des parents est bel et bien impacté et conditionné par le coût de la scolarité et ce dernier peut ainsi les placer dans une situation de risque de pauvreté et d'exclusion sociale (privation matérielle et sociale). Nous avons également pu montrer que les familles ne savent souvent pas assumer directement les frais les plus importants (matériel de rentrée scolaire, séjour pédagogique avec nuitée, ...) et se retrouvent donc à étaler les frais sur des longues périodes. Cela implique que ces familles sont confrontées en permanence à cette contrainte qui représente une charge financière et mentale. Cela peut provoquer un épuisement psychique et provoquer des problèmes de santé mentale. Certains parents parlaient ainsi de la gestion de ces situations comme un « job » à part entière.

En explorant la réalité au plus près des familles, nous avons pu comprendre ce qui se cache derrière les paiements des familles. Cette réalité, habituellement invisible, est synonyme de nombreux sacrifices pour les parents qui doivent souvent mettre leur envies et projets de côté pour payer les factures de l'école. Il est également marquant de remarquer que beaucoup de familles doivent avoir recours à la solidarité pour arriver à payer les frais scolaires. La solidarité familiale et organisée permet à ces familles de garder la tête hors de l'eau. Il faut rappeler que cette solidarité organisée par la collectivité est de moins en moins facile d'accès et nécessite de passer outre de nombreuses démarches administratives qui peuvent avoir un caractère intrusif.

En revanche, il arrive que ces solidarités et les solutions trouvées par les familles ne suffisent pas ou plus et qu'adviennent alors des situations dramatiques : des enfants exclus d'activités scolaires, à qui on demande régulièrement pourquoi ses parents n'ont pas payé, voire pire, des familles tout simplement exclues de l'école. Ces pratiques alimentant les inégalités et l'exclusion sociale ne sont tout bonnement pas acceptables, mais sont inévitables tant que le rapport à l'école sera pollué par l'argent. De fait, impossible dans ces conditions de « *de développer les relations écoles-familles dans une optique de meilleure efficacité et de plus grande équité du système scolaire* » comme prévu dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. Car, sans aller jusqu'à ces pratiques anormales, l'argent à l'école constitue un mur entre les parents, qui sont systématiquement renvoyés à leur situation économique précaire, et l'école.

Cette violence symbolique est également subie par les enfants. Parfois par l'intermédiaire des parents lorsque les enfants sont chargés de délivrer les factures douloureuses à leurs parents. Il arrive alors que des conflits éclatent au sein de la famille et que les parents fassent rejaillir leur stress et leur énervement sur l'enfant bien qu'il ne soit que le messenger. Pour les jeunes, l'argent est également un poison de la relation pédagogique. A cause des coûts scolaires, toute leur attention n'est pas disponible pour l'apprentissage et la découverte. De fait, ils intègrent consciemment ou inconsciemment que l'argent est un problème pour leur famille dans sa relation à l'école. Ainsi, l'enfant finit par développer des comportements de protection envers ses parents. Ces comportements peuvent s'apparenter à une forme de parentification, ce qui n'est pas sans conséquence sur le développement intellectuel et psychosocial de l'enfant.

Pourtant, la Loi interdit aux écoles les pratiques excluantes, ou de passer par les enfants pour faire parvenir les factures aux parents. Ce constat qu'une partie des écoles ne respectent pas les règles en matière de gratuité scolaire n'est pas une découverte récente pour la Ligue des familles. Cette recherche a pu montrer pourquoi. L'effectivité des droits est difficile pour les parents. D'abord par manque d'information, parce qu'ils-elles ne connaissent pas suffisamment les règles relatives à la gratuité scolaire, mais également parce qu'ils-elles craignent d'entrer en conflit avec l'école et les répercussions de celui-ci sur la scolarité de leur enfant. C'est pour ces raisons que la Ligue des familles attend avec impatience la mise en œuvre de l'inspection de la gratuité scolaire promise par la Ministre de l'éducation dès la rentrée 2021.

Enfin, sans aller jusqu'à l'exclusion active, les différences de coûts entre les écoles constituent une forme d'exclusion passive. Celles-ci permettent au quasi-marché de se développer à travers le recrutement différencié des publics. Or quand on connaît l'importance des inégalités inter-établissement en Fédération Wallonie-

Bruxelles, il est impensable d'imaginer réduire les inégalités dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence sans réduire les coûts scolaires et les différences entre les écoles.

Après avoir recueilli tous ces éléments, nous avons demandé aux parents interrogés ce qu'ils feraient s'ils étaient Ministre. Chaque parent a répondu avec son positionnement spécifique (urbain, rural, famille nombreuse, famille monoparentale ...) mais toujours la **gratuité** a été pointée comme prioritaire. Ainsi, pour une famille nombreuse ce sont les garderies et les sorties scolaires qui sont prioritaires à rendre gratuite, pour une maman solo c'est la pression constante des frais qui est difficile à supporter et les fournitures qui sont à rendre impérativement gratuites, etc. Pour les parents, la solution est là et c'est la plus en phase avec leurs besoins. En effet, les parents veulent pouvoir aborder la scolarité de leur enfant avec sérénité, sans l'angoisse de la prochaine facture, sans avoir à quémander ou « mendier » des aides particulières, sans avoir à choisir une école en fonction de son coût et sans que leur enfant ne risque d'être humilié ou exclu en raison de leur situation.

## J. PROPOSITIONS

### 1. INSTAURATION PROGRESSIVE DE LA GRATUITÉ EN PRIMAIRE DÈS LA RENTRÉE 2022

Les réalités mises en lumière par cette recherche révèlent une fois encore l'importance d'avancer à grands pas sur les réglementations en matière de gratuité. Il est important que la Fédération Wallonie-Bruxelles mette en place des règles similaires à celles mises en œuvre dans l'enseignement maternel, dans les niveaux primaire et secondaire. La gratuité des fournitures scolaires et le plafonnement du coût des sorties scolaires ont été instaurés en 1<sup>ère</sup> maternelle en 2019, en 2<sup>e</sup> maternelle en 2020 et en 3<sup>e</sup> maternelle pour cette rentrée 2021. Par contre, plus rien n'est prévu en primaire. Il est nécessaire de poursuivre ce mouvement et d'instaurer la gratuité des fournitures scolaires et le plafonnement du coût des sorties en 1<sup>ère</sup> primaire dès la rentrée 2022, et ensuite pour les années suivantes.

Lorsque les acteurs-trices du Pacte ont rédigé l'avis n°3, il est certain qu'ils-elles avaient à cœur de poursuivre ce mouvement vers la gratuité au-delà du maternel : « le renforcement de la gratuité doit s'envisager de manière séquentielle en priorité dans l'enseignement maternel, puis dans l'enseignement primaire, puis dans l'enseignement secondaire en fonction des types de frais (d'abord les frais dits « scolaires » et les frais « d'accueil ») »<sup>28</sup> Lorsque l'actuel gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a prêté serment devant le parlement avec sa feuille de route pour les 5 ans à venir, il a également prévu de « poursuivre et renforcer les mesures adoptées en matière de gratuité scolaire et fixer un échéancier progressif de mise en œuvre de la gratuité »<sup>29</sup> et de « tout mettre en œuvre pour limiter les coûts (...) : plafonnement du coût des sorties et voyages scolaires, potage gratuit, collations gratuites, extension des expériences de gratuité des repas »<sup>30</sup>

Il ne faut plus tarder afin que le « rythme » impulsé par le Pacte pour un enseignement d'excellence ne se perde pas !

### 2. SUPPRIMER LES FRAIS FACULTATIFS

Afin de réduire la facture des parents, les pressions qu'ils-elles subissent et les inégalités inter-établissement, il conviendrait, dans l'attente de l'extension de la gratuité scolaire à tous les niveaux d'enseignement, d'également limiter les possibilités pour les écoles de mettre en place des politiques de coût scolaire différentes entre les élèves. La suppression des « frais facultatifs », pouvant être proposés sans obligation aux parents, serait un pas dans cette direction. Le Pacte pour un enseignement d'excellence l'avait d'ailleurs prévue : « les frais considérés comme « facultatifs » dans la réglementation actuelle doivent être supprimés pour ne garder que les frais « autorisés » et les frais « interdits » »<sup>31</sup>. Cela a d'ores et déjà été mis en œuvre dans l'enseignement maternel, il est indispensable de faire de même pour l'enseignement primaire et secondaire.

### 3. INTÉGRER TOUT LE TEMPS À L'ÉCOLE DANS LE TEMPS SCOLAIRE

Il est également important d'**intégrer les temps de midi et de garderie « pré » et « post » scolaire dans les temps concernés par les règles de gratuité scolaire**. Les frais liés à ces temps échappant encore aux règles en la matière, ils pèsent souvent lourd sur le portefeuille des parents, et d'autant plus qu'ils ont plusieurs enfants, sans qu'une solution soit à l'horizon. L'accord de gouvernement prévoit de mettre en œuvre la « gratuité progressive des garderies en commençant par les familles à bas revenus et/ou monoparentales et/ou

---

<sup>28</sup> Pacte pour un enseignement d'excellence – Avis n°3, p. 305.

<sup>29</sup> Déclaration de Politique Communautaire 2019-2024

<sup>30</sup> *Loc. Cit.*

<sup>31</sup> Pacte pour un enseignement d'excellence – Avis n°3, p. 306.

nombreuses, [l']intégration progressive du temps de midi à l'école dans le temps dit « scolaire » et [de] prévoir son financement »<sup>32</sup> La Ligue des familles espère bientôt voir ces promesses se concrétiser.

#### **4. SENSIBILISER LES ACTEUR·TRICE·S DE L'ÉCOLE**

Ensuite, il est certain qu'au-delà de l'inspection de la gratuité scolaire qui sera mise en œuvre dès la rentrée, un des moyens les plus efficaces pour assurer le respect des règles est de **s'assurer de la légitimité de la règle auprès des équipes éducatives**. Il importe donc de remettre au centre des préoccupations de ces équipes la question de la démocratisation de l'école et donc de sa gratuité. Ainsi, il y a besoin d'intégrer ces réflexions au sein de la formation initiale et continue des enseignant·e·s pour développer la facette « acteur·trice social·e » de l'identité professionnelle des enseignant·e·s. Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoyait d'ailleurs que « des actions de sensibilisation des enseignants et des directions d'école sur les enjeux de la gratuité scolaire doivent être régulièrement organisées »<sup>33</sup>

#### **5. VEILLER AU FINANCEMENT DES ÉCOLES**

Il importe également que la question de la gratuité fasse sens dans la pratique des enseignant·e·s. Ainsi, il ne faut pas que la gratuité soit perçue comme un frein à l'organisation de certaines activités ou à la bonne qualité de l'enseignement. De fait, la gratuité doit être un moyen de garantir l'accès de tou·te·s à ces activités et à cet enseignement de qualité. Cela implique donc de **financer correctement les écoles** respectant les règles du jeu pour ne pas laisser se confondre les problématiques du respect de la loi et celle de la faiblesse des subventions.

---

<sup>32</sup> Déclaration de Politique Communautaire 2019-2024

<sup>33</sup> Pacte pour un enseignement d'excellence – Avis n°3, p .306.

## ANNEXE 1 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS SCOLAIRES

	Enseignement maternel			Enseignement primaire			Enseignement secondaire		
	Frais que l'école peut réclamer	Frais que l'école peut proposer sans les imposer	Frais que l'école ne peut pas réclamer	Frais que l'école peut réclamer	Frais que l'école peut proposer sans les imposer	Frais que l'école ne peut pas réclamer	Frais que l'école peut réclamer	Frais que l'école peut proposer sans les imposer	Frais que l'école ne peut pas réclamer
	<i>Frais autorisés</i>	<i>Frais facultatifs</i>	<i>Frais interdits</i>	<i>Frais autorisés</i>	<i>Frais facultatifs</i>	<i>Frais interdits</i>	<i>Frais autorisés</i>	<i>Frais facultatifs</i>	<i>Frais interdits</i>
<b>Minerval (direct ou indirect)</b>			x			x			x (2 exceptions)
<b>Frais de fonctionnement, d'équipement et d'encadrement des établissements scolaires</b>			x			x			x
<b>Achats de manuels et de fournitures scolaires</b>			x			x			x
<b>Achat du journal de classe, frais liés aux diplômes, certificats d'enseignement et bulletins scolaires</b>			x			x			x
<b>Copie de documents administratifs en milieu scolaire – 0.25€ par page A4</b>	x			x			x		
<b>Piscine (transport et entrée)</b>	x			x			x		

L'école payante, pas si grave ? Ces familles qui souffrent des frais scolaires

	Enseignement maternel			Enseignement primaire			Enseignement secondaire		
<b>Activités culturelles et/ ou sportives (transport et entrée)</b>	x (Maximum 45€ indexé par an)			x			x		
<b>Séjour pédagogique avec nuitée(s)</b>	x (Maximum 100€ indexé sur la totalité des maternelles)			x			x		
<b>Photocopies - 75€ par élève et par année</b>			x			x	x		
<b>Prêt de livres scolaires, d'équipements personnels et d'outillage</b>			x			x	x		
<b>Achats groupés</b>			x		x			x	
<b>Activités facultatives</b>			x		x			x	
<b>Abonnements à des revues</b>			x		x			x	
<b>Surveillances du temps de midi</b>	x			x					x
<b>Achat ou location d'un ordinateur ou d'une tablette avec intervention totale de 75 euros de la FWB.</b>								À partir de la 3 <sup>ème</sup> secondaire	

L'école payante, pas si grave ? Ces familles qui souffrent des frais scolaires

**Août 2021**

Maxime Michiels

[m.michiels@liguedesfamilles.be](mailto:m.michiels@liguedesfamilles.be)

Avenue Émile de Béco, 109 1050 Ixelles  
02/507 72 11

 Le Ligneur des parents

[info@liguedesfamilles.be](mailto:info@liguedesfamilles.be)  
[www.liguedesfamilles.be](http://www.liguedesfamilles.be)

 @LigueDfamilles

